

Image not found or type unknown



Congés payé de l'année 2009

Par **dominique**, le **15/02/2010** à **17:04**

Bonjour, je travaille à intermarché depuis 1991. En 2009 j'ai eu un accident de travail et une maladie professionnelle reconnue par la C.P.A.M. J'ai été absente du 5 mai 2009 au 25 août 2009. Mon patron me dit aujourd'hui qu'il doit me sanctionner 5 jours de congé payé de l'année 2009. A-t-il le droit? Étant donné que j'étais en arrêt maladie professionnelle. Merci de me répondre. Veuillez agréer monsieur ou madame mes salutations distinguées.